

Annexe IIb
Règlement d'examen

Brevet d'études professionnelles « optique lunetterie »			Scolaires établissements publics ou privés sous contrat Apprentis CFA ou section d'apprentissage habilité	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires Établissements privés hors contrat Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance, candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Mode	
EP1 : Préparation de dossier	UP1	4	CCF	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30
EP2 : Pratique professionnelle	UP2	9 (1)	CCF	CCF	Ponctuel pratique	1 h 30 (+1 h PSE)
EG1 : français, histoire-géographie-éducation civique	UG1	6	Ponctuel écrit	CCF	Ponctuel écrit	3 h
EG2 : mathématiques et sciences physiques et chimiques	UG2	4	CCF	CCF	Ponctuel écrit	2 h
EG3 : Épreuve d'éducation physique et sportive	UG3	2	CCF	CCF	Ponctuel	

CCF : contrôle en cours de formation. La description, la durée et le coefficient des différentes situations d'évaluation figurent dans la définition des épreuves.

(1) Dont coefficient 1 pour la prévention-santé-environnement (PSE).